

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1217

Versement d'une subvention de 8 500 euros à l'Association A.I.M.E (Agence pour l'Ingénierie et l'Information Multimédia Educatifs) pour l'organisation de forums des enfants citoyens pour l'année 2015

Direction de l'Education

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

SEANCE DU 9 JUILLET 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUILLET 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1217 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE 8 500 EUROS A L'ASSOCIATION A.I.M.E (AGENCE POUR L'INGENIERIE ET L'INFORMATION MULTIMEDIA EDUCATIFS) POUR L'ORGANISATION DE FORUMS DES ENFANTS CITOYENS POUR L'ANNEE 2015 (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Tout au long de l'année scolaire, l'Association A.I.M.E. propose un dispositif forum qui permet aux enfants de s'exprimer.

Créée en 1999 à l'initiative du Moutard et à l'occasion des dix ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, l'action « Forums des enfants citoyens » a su attirer 11 000 jeunes au cours de plus d'une centaine de rencontres organisées en France.

Ouvert aux jeunes de 9 à 13 ans, il leur permet de se retrouver pour s'exprimer, échanger et débattre autour de sujets en lien avec leur quotidien. Accompagnés d'un parent ou dans le cadre d'une structure de loisirs, les enfants se retrouvent dans différents lieux culturels pour confronter leurs expériences, se questionner et parfois reconsidérer leurs points de vue.

Chaque année, plus de 700 petits Lyonnais, accompagnés d'un animateur, sont ainsi accueillis. Ils s'expriment, s'informent, s'interrogent et se passionnent pour se faire une opinion libre et personnelle en citoyen éclairé.

Les Francas du Rhône s'investissent auprès de l'A.I.M.E pour l'organisation de ces forums.

Dans le cadre de son Projet Educatif de Territoire, la Ville de Lyon souhaite développer les actions qui participent à l'éducation à la citoyenneté et à la lutte contre les discriminations. Les Droits de l'Enfant constituent un axe transversal de l'action municipale et s'inscrivent dans la durée pour une convergence vers la Semaine des Droits de l'Enfant qui se déroulera en novembre 2015.

Afin de participer à l'organisation de ces forums des enfants citoyens, je vous propose d'allouer une subvention de 8 500 euros à l'Association A.I.M.E.

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

DELIBERE

1. Une subvention de 8 500 euros est allouée à l'Association A.I.M.E. (Agence pour l'Ingénierie et l'Information Multimédia Educatifs), pour l'organisation de forums des enfants citoyens, pour l'année 2015.

2. La dépense en résultant, soit 8 500 €, sera prélevée sur le programme PROJEDU, opération REDUCAT, ligne 44 410, ART 6574, fonction 20 après affectation des crédits figurant dans la décision modificative présentée par ailleurs.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

A. BRUGNERA